

GAL AR SONDERIED

AUPRÈS DES SONNEURS

PLOZÉVET

N° 43

JUILLET 2018

Le "Yarn Bombing" Dans les rues de Plozévet

P 6



Les finances
communales

page n°12

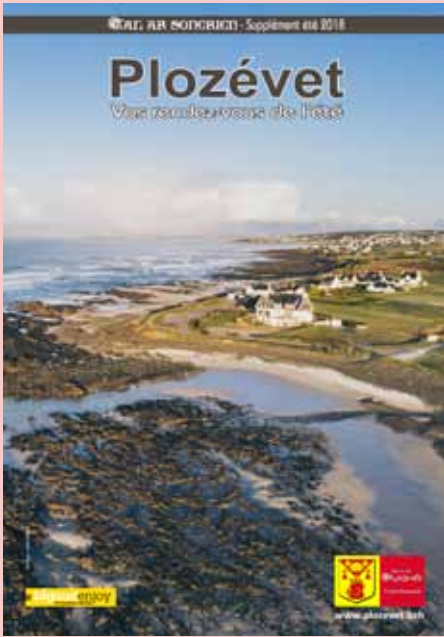


La Chapelle
de la Trinité

page n°20

JUILLET - AOÛT 2018

Retrouvez l'agenda estival dans le supplément "vos rendez-vous de l'été"



SEPTEMBRE 2018

VEN 07/09 : conférence sur les algues médiathèque municipale - Mairie

SAM 08/09 : forum des associations Avel-Dro - Mairie

LUN 10/09 : repas des anciens Avel-Dro - Mairie

SAM 15/09 : Loto Avel-Dro - Amicale des sapeurs-pompiers

SAM 15/09 : journées européennes du patrimoine - Gwarez ar Glad

SAM 22/09 : concert des Boulinerien 25^{ème} anniversaire - Avel-Dro



VEN 28/09 : conférence sur les algues médiathèque municipale - Mairie

VEN 28/09 : loto Avel-Dro - La Plozévétienne

OCTOBRE 2018

DIM 07/10 : Ensemble Matheus Avel-Dro - Dihun

VEN 12/10 : thé dansant Avel-Dro - CCAS / mairie

SAM 13/10 : loto Avel-Dro - Sauvegarde chapelle St Ronan

DIM 21/10 : Cie Boustrophedon Avel-Dro - Dihun

VEN 26/10 : don du sang - Avel-Dro

SAM 27/10 : loto Avel-Dro - Handball Club

NOVEMBRE 2018

DIM 04/11 : Soul Béton Avel-Dro - Dihun

VEN 09/11 : salon du bien-être Avel-Dro



SAM 24/11 : Outside Duo Avel-Dro - Dihun

DÉCEMBRE 2018

SAM 08/12 : repas du Téléthon Avel-Dro - Inter Associations

DIM 16/12 : Cie Sylex - Avel-Dro - Dihun

NAISSANCES

FLANQUART TANGUY Adèle	07/12/2017
THOMAS Victor	24/01/2018
LE BERRE Nonna	24/02/2018
COÏC Mila	22/04/2018
TANNIOU Louise	03/05/2018

MARIAGES

ÉCHEVARNE Yannick et GADONNA Anne	05/05/2018
-----------------------------------	------------

DÉCÈS

COLIN Christian	03/12/2017 80 ans
HENAFF Marie Thérèse née CLORENNEC	13/12/2017 90 ans
MOURRAIN Marie Thérèse née VIOLANT	26/12/2017 79 ans
CLAQUIN Bernard	27/12/2017 56 ans
LETRÉGUILLY Jean-Claude	01/01/2018 88 ans
QUÉMA Paule née VAM DEN BOS	03/01/2018 77 ans

HÉNAFF Marie née BUREL	10/01/2018 89 ans
BARILLIER Alice née BOURDON	15/01/2018 95 ans
QUÉRÉ Jean Marie	21/01/2018 80 ans
PALAIS Claude	22/01/2018 90 ans
MARZIN andré	06/02/2018 96 ans
PÉTON Marcel	06/02/2018 90 ans
LE MEUR Anna née BOURDON	14/02/2018 94 ans
LE BARS Jacques	21/02/2018 81 ans
JAOUEN Gwénaëlle épouse TEURNIER	16/03/2018 46 ans
CAMPÉON Maryse	28/03/2018 55 ans
PEUZIAT Marie née LE BOT	01/04/2018 96 ans
CABILLIC Pierre	05/04/2018 75 ans
COLNEL Serge	10/04/2018 82 ans

CABILLIC Yves	12/04/2018 90 ans
HENRI Jean	17/04/2018 75 ans
LE RAZ Nicole née MET	18/04/2018 75 ans
GUÉGUEN Jean Pierre	30/04/2018 93 ans
RAILLARD Michèle née MAILLET	02/05/2018 64 ans
CHAMAND Marie-Angé née SAINT-AGNAN	04/05/2018 65 ans
SAVINA Jacques	14/05/2018 83 ans
LE BERRE Victorine née STRULLU	14/05/2018 78 ans
KÉROURÉDAN Paulette née PARIS	22/05/2018 91 ans
AUGER Robert	26/05/2018 98 ans
WICKENHAUSER Heinke née MAAS	27/05/2018 65 ans

LISTE ARRÊTÉE LE 31/05/2018 - Seuls les noms des personnes dont une autorisation nous a été donnée sont répertoriés sur cette page.



Photo : Mairie de Plouzévet

sommaire

- 4 ACTUALITÉS
- 11 LIBRE EXPRESSION
- 12 FINANCES COMMUNALES
- 16 ACTEURS ÉCONOMIQUES
- 18 JEUNESSE
- 20 PATRIMOINE
- 24 CULTURE



Édito

TAXE D'HABITATION : UN IMPÔT INJUSTE ?



Photo : Mairie de Plouzévet

Techniquement l'impôt est simple : il se définit en fonction de son assiette (la base sur laquelle il est calculé), en fonction de son taux (le pourcentage du prélèvement appliqué sur la base) et selon son mode de recouvrement (direct ou indirect). Dans la pratique, la mécanique se complique souvent à l'infini : impôt progressif ou non, proportionnel au revenu ou non. Prévoit-elle des exonérations, partielles ou totales ? Des forfaitisations ? Quelle est l'affectation de la recette ? Etc.

Sans conteste, les taxes locales (TH, TF) font appel à des mécanismes simples : une valeur locative censée représenter le revenu de la location du bien pendant une année, à laquelle est appliqué un taux voté par la collectivité. Or, la valeur locative repose sur des bases historiques très locales (communes) qui n'ont pas évolué depuis des décennies et n'ont plus aucun rapport avec la réalité économique (en raison de l'évolution du marché ou des améliorations apportées à l'habitat ancien). C'est pourtant sur cette base hétéroclite qu'est répartie la contribution de chacun au budget des communes, communautés et départements. Alors, sans conteste, la réponse à la question titre est OUI. Mais après ce constat, que convient-il de faire ? Les gouvernements passés n'ayant pas eu, tant la tâche était ardue, le courage de réviser les valeurs locatives ; pour faire disparaître la fièvre, le gouvernement actuel a choisi de casser le thermomètre : supprimer la taxe d'habitation. Ce faisant, il ne modifie l'impôt ni ne fait disparaître la dépense, il bouleverse simplement la répartition de l'effort fiscal.

C'est ce que provoqua en son temps la suppression de la taxe professionnelle, qui conduit chaque année les habitants du haut pays bigouden à reverser 1 300 000 € de taxes d'habitation au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Ce mécanisme pernicieux aboutit à entretenir une rente de situation au bénéfice de collectivités souvent riches (parce que dotées de nombreuses entreprises), financée par les populations de territoires plus défavorisés qui en sont dépourvus. Pour l'Ouest Cornouaille, cette somme représente annuellement plus de 8 millions d'euros. Vous comprendrez aisément ma méfiance, que suscite l'annonce très populaire de cette suppression normalement intégralement compensée par l'État. Elle pourrait à nouveau figer des situations de rente et effacer, d'un coup de baguette magique, les « ardoises » des collectivités qui ont été les plus dépendantes ou offraient le plus de services à leurs habitants.

Cette suppression (partielle ou totale ? en 2020 ?) soulève plus de questions qu'elle n'apporte de réponse : la compensation de l'État ne sera financée qu'en reprenant d'une main ce qu'il donne de l'autre. Le fera-t-il de façon équitable ? En supprimant une taxe locale, il accroît la dépendance des collectivités et affaiblit le lien entre elles et la population. Est-ce de nature à responsabiliser les politiques locales ? En supprimant la taxe d'habitation, ne risque-t-il pas de reporter la pression sur les impôts restants : la taxe foncière ou les taxes sur les entreprises ? Certes, la taxe d'habitation est (était) payée par les occupants alors que la taxe foncière n'est supportée que par les propriétaires. Peut-on cependant croire que les propriétaires qui verraient leurs taxes foncières augmenter ne finiront pas par les répercuter sur le montant des loyers ?

Autant de questions sans réponse et, passé l'effet d'annonce et la sempiternelle diabolisation de l'impôt, une seule demeure : ce que je paye est-il juste et employé à bon escient ?

Pierre Plouzennec, Maire de Plouzévet

Départ à la retraite Joëlle Declerck

Nommée le 11 octobre 1984, soit près de 34 ans de services en tant qu'ATSEM à l'école publique Georges Le Bail, Joëlle Declerck pose définitivement son crayon.

En estimant une moyenne de 25 enfants par an, on peut calculer qu'environ 850 enfants ont été accompagnés dans leurs premiers pas d'écoliers, par l'écoute, le respect et la bienveillance de Joëlle. Un grand MERCI pour eux ! La cloche a donc sonné le 1^{er} juin 2018, pour annoncer son départ en retraite et son départ pour de nouvelles aventures, bonne route. ■



Photo : Mairie de Plozévet

Photo ci-dessus : Joëlle Declerck a accompagné de nombreux enfants dans leurs premiers pas d'écoliers

Accueil de la mairie Solenne Lagadec

Un nouveau visage vous accueille à la mairie : Solenne Lagadec, originaire de Plozévet, a pris ses fonctions en début d'année à la suite d'une formation administrative en alternance, co-organisée par le CDG29, le CNFPT et Pôle emploi.

En plus de ses formations et de ses expériences, Solenne vous renseigne, vous dirige, vous oriente, vous assiste... avec son naturel et son sourire. ■



Photo : Mairie de Plozévet

Photo ci-dessus : Solenne Lagadec vous accueille à la mairie de Plozévet

Nos amies les bêtes Les animaux domestiques

Les agents communaux sont sollicités par les usagers qui perdent leurs animaux domestiques. Le plus souvent, un chien, un chat. Les agents prennent alors note des caractéristiques descriptives de l'animal, le plus souvent le petit fugueur retrouve très vite sa maison et ses maîtres.

D'autre part, la commune a signé une convention avec la Société Protectrice des Animaux et en voici le principe de base : si un usager constate qu'un animal erre dans sa propriété, il le signale en mairie au 02 98 91 30 10.

Soit un agent technique se rend sur place et dépose une cage adaptée pour que l'animal soit capturé, puis le dépose à la SPA de Plouhinec.

Soit l'usager demande en mairie une attestation l'autorisant à déposer lui-même l'animal à la SPA.

Parfois, l'animal en divagation est un cheval, un poney, une chèvre, un cochon, un mouton, une vache... qui se promène, seul ou en troupeau, sur une route communale ou départementale, ou dans le champ d'un voisin... Les

administrés alertent la Mairie : il faut que l'animal retrouve son box, sa crèche ou son champ ! Cette situation devient parfois complexe et mobilise très vite du personnel, des élus, d'autres administrations telles que les communes voisines et la gendarmerie nationale quand il faut sécuriser les voies publiques et la population pour éviter tout accident. Afin de retrouver le plus rapidement possible les propriétaires des animaux, un registre a été ouvert en mairie et nous vous invitons à venir le renseigner pour en faciliter les recherches. ■

Christophe Stéphan

Kenavo l'Amiral

L'amiral Christophe Stéphan, né en 1935 à Scantourec en Plouzévet et issu d'un milieu modeste, a levé l'ancre pour toujours, laissant les Plouzévétiens un peu orphelins.

Brillant élève de l'École Navale de Lanvéoc, dont il sort major en 1954, l'amiral Stéphan laissera le souvenir d'un personnage un peu bougon sans jamais pouvoir être qualifié de grande gueule. Il participe à la guerre d'Algérie dont il sort très marqué, d'autant plus qu'on l'a affecté à un régiment de fusiliers marins privé d'océan (mais pas de désert).

Durant cette période, ses qualités humaines vont forcer le respect de tous et il sera regretté là-bas dès son retour en France. Il communique facilement avec tous avec un grand charisme et une grande vérité de langage.

Il fait carrière dans la Marine Nationale jusque 1991, plus exactement même jusque 1992 puisqu'il prend en charge l'organisation des premières fêtes nautiques de Brest, mariant la Marine et la ville et se servant pour l'occasion de son expérience acquise précédemment lors des fêtes maritimes de Douarnenez. Pour la première fois, l'Amirauté ouvre les quais du port militaire aux bateaux et aux visiteurs.

Prenant ensuite la présidence de la SNSM du Finistère pour une décennie, l'amiral Stéphan fait profiter à tous de sa grande



Photo ci-dessus : l'amiral Christophe Stéphan

expérience maritime, du respect qu'il a pour la vie humaine, du souci pour la sécurité des "gars" et de son entêtement positif pour que le sauvetage en mer reste un acte bénévole.

L'urgence justifie le travail et la rigueur, mais rien ne justifie une prise de risque inutile. Il se taille alors, par sa fonction à la SNSM, une respectable et honnête renommée dans l'univers du secours en mer, voire même au-delà.

Christophe Stéphan, pour vivre son troisième âge, s'est installé à Brest qu'il connaît si bien. Il a longtemps promené sur le Port de Commerce sa tête carrée de breton, comme taillée dans le granit brut.

Plouzévet se souviendra de cet enfant du Pays Bigouden, qu'on appelait l'amiral, et à qui tout le monde a envie aujourd'hui de souhaiter une dernière fois "bon vent". ■

Mañjer ar Re Goz

Repas des anciens

Le CCAS organise habituellement à la fin de l'été, le repas pour les personnes âgées de plus de 70 ans, à l'Avel-Dro. Le millésime 2018 se tiendra le 10 septembre.

C'est un moment convivial qui permet à chacun de se retrouver mais aussi pour ceux qui le souhaitent, de pousser la chansonnette et la danse. Le repas est ponctué d'animations qui ravissent les convives ! Pour une meilleure organisation, nous remercions les personnes invitées de confirmer leur présence en mairie. ■



Une maille à l'endroit, une maille à l'envers...

Le Yarn Bombing dans les rues de Plozévet

Le Yarn Bombing*, consiste à habiller les arbres et mobilier urbain de pièces de tricot ou de crochet. Les trucs et les secrets de cet art textile permettent aux novices d'apprendre davantage et d'affiner leur propre technique pour confectionner les cadres aux couleurs vives qui ornent les parterres. Des personnages, des fleurs, pleins de créations réalisées par Bernadette.

L'objectif est de donner des couleurs à la commune, de faire découvrir d'autres formes d'art et surtout de prouver que le tricot n'est pas ringard !

Une joyeuse bande de "tricotines" se retrouvait chaque semaine. Ces rendez-vous créent du lien social et habillent la ville de manière naturelle avec seulement de la récupération.

Les tricoteuses espèrent avoir transmis le virus du tricot aux Plozévétiens. Elles comptent faire de nouveaux adeptes. Si vous avez de la laine et que vous ne savez qu'en faire, n'hésitez pas à nous faire un don pour les ouvrages de l'hiver prochain.

Les prochains ateliers, ouverts à toutes et à tous permettront de confectionner des



Photo ci-dessus : la création de Yarn Bombing exposée devant le collège Henri Le Moal

pompons et tricoter des personnages de Noël pour les cadres grillagés.

Merci beaucoup aux Plozévétiens et habitants des communes voisines pour les dons de laine.

Merci à toutes pour le temps passé durant plusieurs semaines dans la joie et la bonne humeur, et aussi aux personnes

qui ont tricoté à leur domicile. ■

*Véronique le Scaon,
Conseillère municipale chargée du
fleurissement et de l'embellissement.*

* Yarn Bombing, également appelé Knit Graffiti, est un mouvement artistique apparu aux Etats-Unis en 2005 et inventé par Magda Sayeg.

Un succès, 140 sachets distribués

Les sachets de graines

Le but de l'opération sachets de graines est de semer les graines chez soi, au pied des arbres, devant les façades fleuries.

Pour se procurer la jachère fleurie, il suffit de se rendre en Mairie. Ce mélange propose 7 variétés de fleurs de fleurs colorées, d'une hauteur de 50 à 70 cm. Il est composé de 7 espèces : centaurée, cosmos, chrysanthèmes des jardins, Coréopsis, lithomia, et Zinnia de Californie. C'est un mélange aux tons oranges qui présente une bonne résistance à la chaleur, au manque d'eau et qui est très florifère. Cette jachère fleurie se resème spontanément et re fleurira les années suivantes. En participant à ce succès vous protégez la biodiversité et vous contribuez à l'embellissement et au bien-être de tous. ■



Sourire de Mômes

Impressionnant défilé de motos à Kerrest

La devise de l'association Sourire de Mômes est d'aider un enfant touché par la maladie et / ou le handicap à "vivre ses rêves et non rêver sa vie". C'est pourquoi ils étaient 450 motards le dimanche 3 juin à répondre à l'appel de l'association Sourire de Mômes pour soutenir Jean-Baptiste.

De Douarnenez-Tréboùl à Plouzévet, en passant par Châteaulin, les motards ont démontré un élan de solidarité sans pareil, malgré les orages annoncés ! Outre, la rando moto, plusieurs animations étaient prévues sur le site de l'arrivée, en face du restaurant *Le Menhir*, avec entre-autres les concerts des *Boulinériens* et de *Karl Halby*.

Étaient présents également les pompiers de Plouzévet pour des animations de prévention, le stand du Don du Sang, des sculptures de Marc Morvan, la présence des Miss Pin-Up, de Bretagne Terre-Neuve Sauveteur et la SNSM d'Audierne.



Photo : Christian Blais

Photo ci-dessus : 450 motards ont répondu à l'appel de "Sourire de Mômes"

Ainsi, les bénéfices de la journée ont permis l'acquisition d'un fauteuil handisport pour Jean-Baptiste, 15 ans, atteint de leucomalacie péri-ventriculaire. Passionné de basket, il va pouvoir jouer au Handisport Club Léonard où il est licencié.

Pour les personnes qui le souhaitent des écharpes à l'effigie de l'association sont disponibles au magasin *Kimono* et à la boutique *Armor Lux* de Plouzévet. ■

L'équipe de Sourire de Mômes
souriredemomes.e-monsite.com
facebook.com/souriredemomes

Un outil très performant

Le gymnase municipal

En janvier 2012, lors de la venue, à Plouzévet, de Pierre Maille, Président du Conseil Général du Finistère, la décision de réhabiliter et d'agrandir l'ancien gymnase, fut actée.

Le 22 novembre 2013 eut lieu l'inauguration officielle en présence du maire, Pierre Plouzennec, et des représentants des co-financeurs, députée, conseiller général de l'époque.

Le gymnase municipal - près du collège Henri Le Moal - est un outil très performant avec ses deux salles de sport dont une permettant la pratique des arts martiaux.

Les élèves du collège l'utilisent tous les jours durant les périodes scolaires tandis que les associations sportives l'empruntent suivant un planning établi par la commune de Plouzévet. Les activités suivantes y sont pratiquées : taï chi chuan, badminton, tennis de



Photo : Mairie de Plouzévet

Photo ci-dessus : de nombreuses activités sportives sont pratiquées dans le gymnase municipal

table, babydo, judo, aïkido, football en salle, handball, gymnastique, boxe thaï, karaté, body karaté et yoga. Tous les renseignements, concernant la pratique de ces disciplines,

sont consultables sur www.plozevet.bzh. Les associations utilisant le gymnase seront présentes pour la plupart au "Forum des Associations" qui aura lieu le 8 septembre de 9h à 13h à l'Avel-Dro. ■

Cycle sur les algues

Un premier semestre prometteur*

Jonas Collen, maître de conférences à la Station biologique de Roscoff était notre troisième conférencier. Bravant les conditions météorologiques orageuses de ce vendredi 25 mai, une cinquantaine de personnes ont pu en savoir plus sur la biologie des algues, leurs cycles de vie et de reproduction, leur écologie, leur répartition sur l'estran, leurs constituants, etc.

Elles auront appris qu'il s'agit d'un groupe "fonctionnel", selon les termes de Jonas Collen, et non d'un groupe biologique homogène. En effet, n'ayant pas la même histoire évolutive, beaucoup de différences existent entre elles. C'est donc artificiellement qu'on les rassemble parce qu'elles se ressemblent : vivant dans le même milieu marin, elles ont été obligées de trouver des solutions à peu près semblables pour s'y adapter et pour faire face à ses multiples agressions.

Avec cette conférence, nous avons commencé à entrer "dans le dur", une étape nécessaire pour comprendre pourquoi on pouvait tirer autant de profits des algues, mais aussi pourquoi il n'était pas simple de cultiver certaines d'entre-elles. Car l'époque n'est plus celle des goémoniers qui les ramassaient et les brûlaient... Une histoire que nous avons évoquée dans les deux premières séances. Yves Bramoullé, de Plouguerneau, nous a retracé la vie des goémoniers des îles de l'archipel de Molène, une vie qu'il connaît bien étant né dans une famille de ces paysans-goémoniers du pays Pagan. Florence Riou, réalisatrice dont nous avons projeté un documentaire en deux parties, *Des hommes et des algues*, est revenue sur cette histoire, insistant sur les perpétuels efforts d'adaptation à un marché en permanente évolution.



Photo : Marie-Christine Comenen

Photo ci-dessus : le public a répondu présent lors des premières conférences sur les algues

Deux interventions essentiellement centrées sur les rivages du Finistère Nord. Aussi, il nous a paru nécessaire de revenir un peu sur les côtes cornouaillaises ; raison pour laquelle nous avons demandé à deux personnes du pays bigouden, Scarlett Le Corre et André Berthou, de nous raconter comment ici aussi on a su s'adapter ; mais d'une façon différente. Rendez-vous avec eux le 7 septembre à la médiathèque, mais dans la ludothèque qui permettra à nos quelques 70 à 80 fidèles de mieux profiter des films et des exposés.

En tout cas, il est loin le temps du brûlage du goémon. Ses utilisations contemporaines exigent d'autres méthodes, à un moment où certains pensent que leurs applications sont presque infinies. Un thème qu'abordera Valérie Stiger-Pouvreau, maître de conférences à l'Institut européen de la mer (IUEM) le 28 septembre prochain. Puis, quatre autres conférences ponctueront 2019. Avant l'organisation d'un grand WE sur les algues à l'automne. Si ses grands cadres

sont déjà fixés (animations pour les petits et les grands, dont des découvertes de l'estran, des ateliers cuisine ; projections de films ; expositions ; table ronde ; salon des producteurs, etc. - peut-être une pièce de théâtre spécialement créée), il reste que la mobilisation du plus grand nombre lui donnerait plus de relief.

Une réunion est prévue en septembre pour imaginer ce qu'on pourrait faire de plus. Que celles et ceux qui auraient des idées ou qui souhaiteraient participer à son organisation se fassent connaître à la Mairie. ■

* Ce cycle, s'insérant dans le volet territorial du Fonds européen dédié aux affaires maritimes et à la pêche (FEAMP), du Pays de Cornouaille, est soutenu et en partie financé par lui.



Recensement sur le registre communal

Les personnes fragiles

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, vous pouvez vous inscrire sur le registre communal de recensement des personnes fragiles.

Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule par exemple.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la mairie au 02.98.91.30.10.

Des dépliants d'information sur les conduites à tenir sont aussi à votre disposition à la mairie ou auprès du C.C.A.S. ■



Photo : Pixabay - Licence Creative Commons

Surveillance des plages

Les conseils de la SNSM

La saison se prépare en collaboration avec les élus, les agents de la commune de Plozévet, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et la SNSM.

Cette année le point de surveillance des plages (Plage de Canté, Menhir Pierre et plage de Kerrest) sera dans le bâtiment en dur à Kerrest, la nature ayant ramené le sable à cet endroit, ce qui permet d'avoir une belle plage et un espace de baignade. Les sauveteurs de la SNSM sont au nombre de trois : un chef de poste, un adjoint au chef de poste et un sauveteur. Ils seront au service des usagers en cette saison 2018 du lundi au dimanche de 13h 15 à 18h45 du 1^{er} juillet au 31 août 2018. Grâce à eux vous profitez de la plage en toute sécurité et vous passerez pour un été en toute sérénité.

Un arrêté municipal rappelle certaines règles de base à respecter sur les plages. Sachez que la Préfecture du Finistère, par son arrêté en date du 19 janvier 2018,

interdit l'accès aux plages aux chiens et chevaux du 1^{er} juin au 30 septembre. Pour mener à bien leur mission, les sauveteurs de la SNSM disposent d'un petit matériel pouvant soigner les petits bobos comme les plus gros : la piqure de vives ! Un défibrillateur est également à leur disposition pour les interventions plus sérieuses. Le poste SNSM est également équipé d'un "paddle board", planche de surf spécifiquement conçue pour ramener rapidement au bord les baigneurs en difficulté. Le public à mobilité réduite pourra profiter du plaisir de la mer grâce au "tiralo", un fauteuil spécifiquement adapté pour la baignade.

Baignez-vous toujours dans les zones surveillées, jamais dans une zone interdite ou signalée dangereuse ! À l'entrée de la plage, un panneau indique si la baignade est surveillée et les heures de surveillance. Les zones surveillées se situent de chaque côté des postes de secours (environ 300 à 400 mètres). Renseignez-vous auprès

des nageurs sauveteurs du poste de surveillance de la plage sur les dangers éventuels : les courants, les conditions météorologiques, les conditions de températures (eau et air), les vents de terre, les marées, les horaires de surveillance de la plage. La plupart de ces renseignements figurent sur un panneau apposé sur ou à côté du poste de secours. Ne vous baignez que si vous êtes en bonne condition physique. Ne vous baignez pas quand vous êtes fatigué (ex. : après un long voyage). Ne surestimez pas vos capacités. Entamez progressivement vos activités physiques. Surtout ne vous baignez jamais seul. Même un très bon nageur peut être victime d'une crampe ou d'un malaise. Evitez l'hydrocution ou choc thermique. Après une longue exposition au soleil, mettez-vous à l'ombre afin que votre corps retrouve une température normale. Ne vous jetez pas dans l'eau après une longue exposition au soleil. Entrez dans l'eau progressivement, mouillez-vous les bras, aspergez-vous le torse et la nuque. ■

Océanopolis vous informe

Les animaux de la faune sauvage

Les agents techniques et administratifs de la Mairie de Plozévet sont sollicités régulièrement lors de la découverte d'animaux de la faune sauvage sur les plages, par des promeneurs.

Si vous découvrez un mammifère marin (phoque ou dauphin) mort ou vivant, ne le touchez surtout pas en raison des risques sanitaires ! Contactez rapidement Océanopolis, coordinateur régional du Réseau National Echouage au 02 98 34 40 51 (7j/7 24h/24). Si vous le pouvez, envoyez une photo à : soigneurs@oceanopolis.com

Aussi étonnant que cela puisse paraître, les phoques vivants que vous pourriez observer sur notre sable ou nos galets plozévetiens ne sont pas en difficulté et ont nul besoin d'être acheminés vers le centre de soins de Brest, ils se reposent tout simplement !

Pour une tortue marine, vivante ou morte, contactez Océanopolis, membre du réseau tortue marine de France, au 02 98 34 40 51. Un oiseau blessé ou mazouté, contactez la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) au 02 96 91 91 40 qui vous donnera la marche à suivre. ■



Photo : Pixabay - Licence Creative Commons

Signalement des espèces marines

Devenez observateur de l'Atlantique

Cette opération s'adresse à tous les navigateurs (professionnels de la pêche, plaisanciers, brigades nautiques et gendarmerie, sportifs...) et les invite à signaler la présence de tortues marines,

de cétacés ou d'autres espèces observées en mer comme les poissons-lunes. Vous pouvez aider à étudier ces espèces en signalant chaque observation où qu'elle soit. Pour communiquer la position, la

date et l'espèce rencontrée, vous pouvez remplir des fiches d'observation et les renvoyer. Des fiches sont disponibles en mairie ou sur aquarium-larochelle.com et sur observatoire-pelagis.cnrs.fr ■

Avenir de la commune Et les travaux ?



Paul Rueland - Architecte D.P.L.G

Ci-dessus : visuel des futurs locaux des services techniques

À cette simple question, bien des élus communaux que vous interpellerez auront des difficultés pour apporter une réponse, même imprécise.

Vous l'aurez compris, il s'agit d'abord du réaménagement du bourg mais aussi de la rénovation de la mairie ainsi que la reconstruction des services techniques.

Ces dossiers représentent un coût considérable pour la commune. Si le dernier est en passe d'être finalisé puisque les marchés viennent d'être attribués avec un coût total, hors équipement, d'environ 650 000 €, maîtrise d'œuvre comprise, les deux autres s'avèrent plus lourds. En effet, contrairement aux ateliers municipaux qui seront couverts par un remboursement partiel par l'assurance, ces grosses opérations n'atteindront pas non plus des niveaux de subventions que nous avons été habitués à connaître par le passé.

Concernant l'aménagement du bourg, la pré-étude réalisée permet de cerner le coût global qui dépassera 5 millions d'euros (valeur 2016) mais dont on ne sait précisément les coûts qui resteront à la charge de la commune et qui dépendront entre autres : de la répartition des financements entre le département (responsable de la voirie routière principale), la CCHPB (responsable des réseaux) et la commune ainsi que des subventions possibles selon la règle en vigueur au moment de leur attribution. Ces éléments ne seront réellement appréciables qu'à l'issue de la mission de maîtrise d'œuvre et ne seront précisément connus qu'au moment de l'attribution des marchés.

Concernant la mairie, l'incertitude est moins grande puisque, même dans le cas d'une rénovation, des opérations comparables sont engagées pour des montants situés autour de 1,5 millions d'euros.

Nous voilà habillés pour l'hiver pensez-vous ! Eh bien non, la liste des travaux prévisibles n'est pas close. L'ensemble de

l'école Georges Le Bail représente de loin le premier poste de dépenses énergétiques de la commune. La réglementation sur la qualité de l'air dans les locaux scolaires sera à traiter en même temps que de lourds travaux d'isolation : combles, plancher et huisseries. Un premier diagnostic effectué avec l'appui de l'équipe Énergie de l'agence Quimper Cornouaille Développement, dans le cadre du Conseil en Énergie Partagé, a évalué l'investissement nécessaire aux alentours de 0,5 million d'euros. De plus, des désordres constatés au niveau des sanitaires extérieurs ainsi que du local de plonge ont été révélés depuis peu. Des expertises sont en cours.

Le foyer communal ainsi que l'ancienne bibliothèque sont en sursis depuis plus de 20 ans. Eux aussi représentent des postes de dépenses d'énergie et d'entretien importants. Il sera envisageable de regrouper leurs usages dans le cadre d'une rénovation de la salle Jules Ferry dont la structure est saine mais dont la conception en fait une passoire énergétique. Isolation des murs, changement des huisseries, remplacement de la toiture en amiante ciment et aménagement ne sont pas chiffrés autrement que dans le cadre d'une étude de faisabilité portant sur la rénovation énergétique de notre patrimoine.

Si la situation financière de la collectivité est extrêmement saine elle n'atteint pas toutefois le niveau qui lui permettrait de faire face à tous les investissements pourtant nécessaires. Il sera indispensable de mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissements qui échelonnera les réalisations en fonction de nos capacités. Le manque de visibilité en matière de fiscalité locale et de financement des collectivités, les incertitudes inhérentes à chaque projet, rendent la tâche difficile. Cette programmation sera régulièrement réévaluée et, nul doute que des nouveaux travaux majeurs et / ou urgents surgiront dans l'intervalle.

Il va ainsi de la vie de nos communes. Chaque projet est porteur de perspectives, suscite le débat et provoque l'émulation. Il est préférable de trop en avoir que d'en regretter l'absence... ■

Expression du groupe majoritaire

C'est pour quand ?

Mairie et aménagement du bourg ont en commun leur caractère incontournable. L'un comme l'autre concernent des éléments du patrimoine dont la durée d'usage a été poussée à l'extrême. Le bourg n'en peut plus, notamment la voirie, trottoirs et réseaux, dont le mauvais état ne saurait attendre une réfection évoquée depuis plus de 30 ans.

La mairie quant à elle, menace ruine. Les huisseries extérieures tiennent par des moyens de fortune, les coûts énergétiques sont rédhibitoires et les conditions d'accueil ou de travail sont d'un autre temps. En raison de sa complexité, le premier a été sans cesse reporté. Parce que d'autres usages au service de la population ont été priorités (école, médiathèque, salle de spectacle, gymnase, église) le second a été différé.

Nous sommes désormais au pied du mur.

Une autre caractéristique commune est le caractère incompressible de la majorité des dépenses. Pour le bourg, indépendamment des choix esthétiques ou d'organisation, les coûts des réseaux ou de la voirie dépendront davantage du linéaire ou des surfaces à mettre en œuvre. Le fait même de les réaliser simultanément représente une économie substantielle par rapport à des travaux qui se seraient succédé. Concernant la mairie, le choix d'un bâtiment neuf serait certainement plus optimal. Reste que la démolition de l'ancien n'est pas envisagée pour des questions architecturales et que, par conséquent,

le coût de sa réhabilitation resterait entier et ajouterait au coût final du projet.

Le projet de la mairie est sur les rails, l'assistance à maîtrise d'ouvrage nous a fait des propositions et le comité de pilotage du projet s'est réuni.

En revanche, le projet concernant le bourg, issu d'une concertation très ouverte affiche un retard de deux ans, partiellement expliqué par les conséquences du sinistre des services techniques. La raison principale est le contentieux engagé contre la municipalité par des riverains soutenus par deux conseillers municipaux qui avaient chacun validé le projet en comité de pilotage.

Cette situation est préjudiciable à bien des égards. Elle retarde un projet nécessaire pour la sécurité, attendu par la majorité des habitants et elle pénalise les riverains, y compris ceux qui envisageraient de vendre leur bien ; parce que l'incertitude est toujours un handicap en matière d'investissement et parce que ici, le Quand est tellement plus crucial que le Quoi.

Pour ces raisons nous allons proposer de ne pas attendre l'aboutissement des procédures en cours et prendre le risque, malgré tout, de reprendre le projet attaqué qui, contre toute promesse, n'a fait l'objet d'aucune proposition alternative de la part de l'opposition. ■

Expression du groupe minoritaire

Le délai de remise de notre tribune d'expression est largement anticipé par rapport à la date de publication du journal alors même que la majorité s'autorise à remettre la sienne jusqu'à 3 ou 4 jours avant l'envoi à l'éditeur et colle donc mieux à l'actualité, et surtout, s'octroie un droit de réponse immédiat, dans le même journal !!!!

Nous constatons donc le peu de difficultés pour le groupe majoritaire de trouver un sujet pour son expression. Privilège du rédacteur ? Sans nul doute. Ce privilège est-il normal ?

N'a-t-on pas l'impression que, sous l'apparent partage équitable des droits d'expression, le rôle de l'opposition se transforme en simple "faire-valoir" de la majorité du fait du mauvais rôle qui lui est toujours assigné ? Chacun appréciera.

Nouvelles de la Servitude de Passage des Piétons le long du littoral (SPPL) sur la commune de PLOZEVET : La procédure liée à sa mise en œuvre avance. A la suite de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu ses avis et conclusions.

Les services du Préfet du Finistère en ont pris connaissance, et notamment des éléments soulevés par le Comité pour la Sauvegarde du Littoral.

Après analyse juridique, y compris avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) intégreront ces éléments dans la poursuite de la procédure afin de finaliser le dossier. ■

Claude Conrod
et Jocelyne Kervella-Lainé

Finances communales

Comptes administratifs 2017 et budget général 2018

Après le coup de frein de 2016, suite à la destruction des ateliers des services techniques qui a fortement perturbé l'activité communale, l'exercice 2017 marque un certain retour à la "normale". Le sinistre affecte toujours le fonctionnement des services mais devrait néanmoins avoir un impact limité sur les finances communales, même s'il génère des écritures supplémentaires en dépenses et, partiellement, en recettes. Les frais de personnel sont la principale dépense de fonctionnement. Il convient toutefois de relativiser ce poste qui est partiellement compensé par des atténuations de charges à hauteur de 130 k€ (10%) et, dans une moindre mesure, les reversements pour contrats aidés. Par ailleurs, des échanges réguliers avec la trésorerie nous amènent à modifier certaines inscriptions comptables qui, sans affecter le résultat final, modifient la ventilation de certains postes.

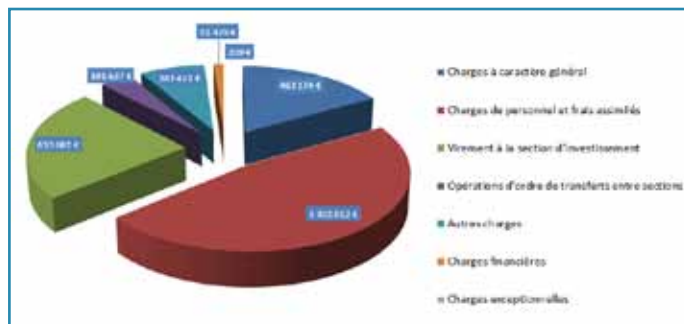
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : FONCTIONNEMENT

Les principaux éléments sont, en ce qui concerne le fonctionnement :

- Une contribution au budget investissement de 653 682 €
- La maîtrise des charges à caractère général.
- Une charge financière faible.
- Des charges de personnel stables.
- Des recettes en progression.

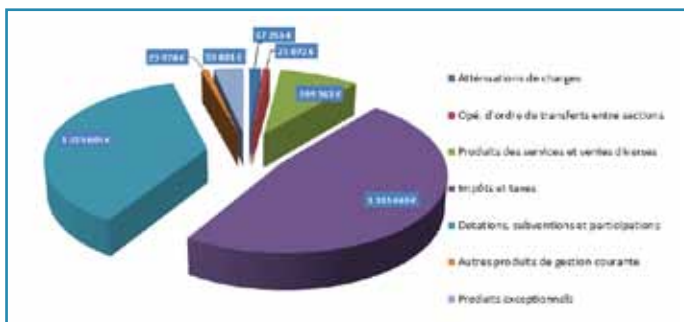
Les charges

Charges à caractère général	463 174 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 302 012 €
Virement à la section d'investissement	653 682 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections	101 637 €
Autres charges	202 411 €
Charges financières	31 475 €
Charges exceptionnelles	209 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 754 600 €



Les recettes

Atténuations de charges	37 255 €
Opé. d'ordre de transferts entre sections	21 072 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	249 363 €
Impôts et taxes	1 313 446 €
Dotations, subventions et participations	1 015 605 €
Autres produits de gestion courante	23 978 €
Produits exceptionnels	93 881 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 754 600 €



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : INVESTISSEMENT

- Un bon niveau de l'autofinancement.
- Une reprise des investissements.
- Une situation financière très excédentaire.

Dépenses d'investissement

Opérations d'ordre de transferts entre sections	21 072 €
Emprunts et dettes assimilées	93 176 €
Immobilisations incorporelles	13 239 €
Immobilisations corporelles & subventions d'équipement versées	567 762 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	695 249 €

Recettes d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 736 568 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections	101 637 €
Dotations, fonds divers et réserves	682 850 €
Subventions d'investissement	173 622 €
Recettes diverses	1 848 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 696 525 €

RÉSULTAT (RECETTES - DÉPENSES)

2 001 276 €

LE BUDGET PRIMITIF 2018 : FONCTIONNEMENT

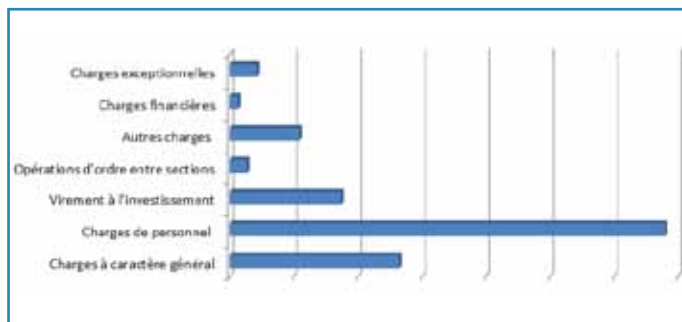
Le budget primitif 2018 s'inscrit dans la continuité des précédents exercices. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est plus que jamais nécessaire en raison des incertitudes sur le devenir du financement des collectivités locales.

Des investissements lourds sont prévus pour les années à venir et la mobilisation des réserves comme le recours à l'emprunt vont dégrader la situation financière de la commune pour la ramener à des niveaux plus "normaux".

Le conseil municipal a voté un relèvement minime de 3 % des taxes locales en prévision des dépenses à venir et par souci d'anticipation sur l'évolution de la fiscalité.

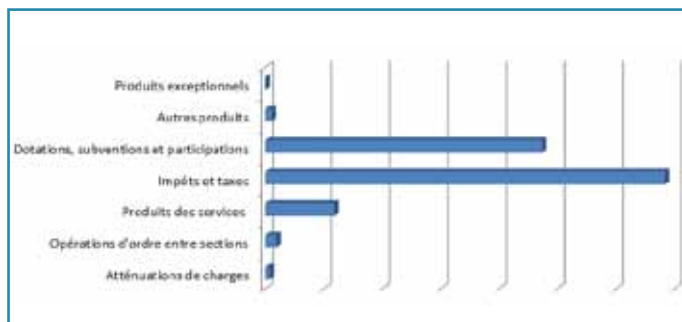
Les charges

Charges à caractère général	531 060 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 360 000 €
Virement à la section d'investissement	350 318 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections	56 100 €
Autres charges	219 900 €
Charges financières	29 000 €
Charges exceptionnelles	88 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 634 378 €



Les recettes

Atténuations de charges	15 000 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections	40 000 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	237 500 €
Impôts et taxes	1 369 440 €
Dotations, subventions et participations	948 238 €
Autres produits	23 100 €
Produits exceptionnels	1 100 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 634 378 €



LE BUDGET PRIMITIF 2018 : INVESTISSEMENT

Le budget 2018 prévoit un niveau d'investissement sans précédent compte tenu des programmes en cours.

L'équilibre s'obtient par l'inscription d'un emprunt qui ne devrait pas être réalisé au cours de l'exercice.

La mobilisation de la trésorerie, les indemnités d'assurances ainsi que les reversements du FCTVA devrait permettre de retarder le recours au crédit, qui sera à déclencher selon les besoins et en fonction des perspectives d'évolution des taux d'emprunt.

Les sommes inscrites en dépenses approchent les coûts prévisionnels des différentes opérations sans préjuger de leurs montants définitifs qui ne seront connus qu'au moment de l'attribution des marchés.

Les principales dépenses prévues et financées sont :

• réaménagement du centre bourg centre bourg (tranche 1)	2 600 000 €
• La réhabilitation de la mairie	1 700 000 €
• Reconstruction et rééquipement des services techniques	600 000 €
• Fonds de concours et subventions (dont Pors Poulhan)	239 000 €
• Chapelle de la Trinité	120 000 €
• Voirie, enfouissement, réseaux	190 000 €

Ne figurent pas au budget des travaux de réhabilitation pour l'école Georges Le Bail, qui pourraient s'avérer extrêmement onéreux selon les conclusions d'une expertise toujours en cours : reconstruction ou réhabilitation des sanitaires extérieurs, travaux liés à l'isolation des bâtiments et à la préservation de la qualité de l'air intérieur, etc.

Dépenses d'investissement

Opé. d'ordre de transferts entre sections	40 000 €
Emprunts et dettes assimilées	96 700 €
Immobilisations incorporelles	20 000 €
Subventions d'équipements versées	239 000 €
Immobilisations	5 555 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 950 700 €

Recettes d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 001 276 €
Virement de la section de fonctionnement	350 318 €
Produits des cessions	685 000 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections	56 100 €
Dotations, fonds divers et réserves	738 682 €
Subventions d'investissement	158 000 €
Emprunt & Recettes diverses	1 961 324 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 950 700 €

FISCALITE COMPAREE ET RATIOS DE GESTION

Le conseil municipal a voté un relèvement de 3 % des taux des taxes communales. Malgré cette hausse, Plözévet demeure une des communes les moins taxées du département (13e rang sur 283 communes pour la taxe d'habitation). Heureusement, la recette fiscale par habitant conserve un niveau correct en raison de la contribution des résidences secondaires.

Par ménage, sur la base de la valeur locative de référence, cette augmentation devrait avoir une incidence moyenne de 16 € par an pour l'ensemble des trois taxes. En effet, nous avons jugé prudent de mobiliser un peu plus la fiscalité dans la perspective de la suppression annoncée de la taxe d'habitation dont on ignore totalement les mécanismes de compensation.

On peut craindre qu'elle fige des rentes de situations aussi inéquitables qu'injustifiables telle que le fit en son temps la suppression de la taxe professionnelle.

SITUATION COMPAREE DE LA COMMUNE PAR RAPPORT À LA MOYENNE DE LA STRATE 2000 À 3500 H

(Source ministère 2017)

	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie		
		Commune	Département	National
FONCTIONNEMENT				
Total des produits de fonctionnement	2.717.207	888	825	885
dont : Impôts locaux	1.116.227	365	400	366
Dotation globale de fonctionnement	754.882	247	176	142
Autres dotations et participations	260.723	85	53	65
Total des charges de fonctionnement	2.063.525	674	639	729
dont : Charges de personnel (montant net)	1.264.757	413	314	347
Achat et charges externes (montants nets)	456.502	149	169	211
Charges financières	31.476	10	22	22
Résultat comptable	653.682	214	186	155
Capacité d'autofinancement brute = CAF	704.187	230	197	169
INVESTISSEMENT				
Total des ressources d'investissement	959.957	314	366	403
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	637.728	208	180	150
Total des emplois d'investissement	695.249	227	354	386
dont : Dépenses d'équipement	581.001	190	253	287
Remboursement de dettes bancaires et assimilées	92.826	30	76	73
Besoin de financement résiduel	-264.708	-86	-12	-17
Besoin de financement de l'investissement	-264.708	-86	-12	-17
Résultat d'ensemble	918.390	300	198	172
DETTE				
Encours total de la dette au 31 décembre	1.455.270	475	634	672
dont encours des dettes bancaires et assimilées	1.067.494	349	625	660
Annuités des dettes bancaires et assimilées	124.301	41	98	94
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	2.655.959	868	278	380



Photo : Pixabay - Licence Creative Commons

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne département	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	3.061 habitants	0	0	0
Nombre de foyers fiscaux	1.831	0	0	0
Part des foyers non imposables	61,1 %	58,8 %	59,5 %	56,3 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22.894	25.445	25.136	27.040

Données économiques	Pour la commune	Moyenne département	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	2.094	0	0	0
-> dont part de résidences secondaires	30,5 %	18,8 %	18,2 %	11,7 %
Résultat comptable	653.682	214	186	155

Bases nettes taxées au profit de la commune	Bases en €	Bases en € par habitant		
		Pour la commune	Moyenne département	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	4.892.032	1.598	1.411	1.242
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	3.706.347	1.211	1.044	1.104
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	128.145	42	55	33

Les taux des impôts locaux	Pour la commune	Taux d'imposition (%)		
		Moyenne département	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	22,49 %	24,74 %	25,47 %	22,45 %
> dont taux voté par la commune	10,55 %	14,51 %	14,55 %	13,27 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	16,25 %	18,46 %	19,47 %	19,66 %
> dont taux voté par la commune	14,78 %	18,09 %	18,75 %	17,58 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	41,90 %	44,19 %	52,14 %	55,57 %
> dont taux voté par la commune	36,09 %	42,04 %	48,49 %	49,46 %



Photo : Pixabay - Licence Creative Commons

Participation des acteurs locaux Un véhicule de 9 places pour l'ALSH



Photo ci-dessus : réception du véhicule à la mairie en présence des annonceurs

L'équipe municipale a souhaité mettre à disposition du centre municipal d'accueil de loisirs un véhicule de neuf places pour faciliter le transport des enfants.

La mise en place de ce service a été rendue possible grâce à la participation des annonceurs, que la municipalité a remercié lors de la réception du véhicule.

La réflexion est également engagée pour les associations qui créent une dynamique importante dans la commune et pour lesquelles la mobilité de groupe peut parfois être difficile : une convention de mise à disposition sera proposée.

Les annonceurs : le traiteur DE CI DE LA (Pouldreuzic), GF- ETP, entreprise de travaux d'enrobés - travaux publics (Plogastel-S'-Germain), Groupama, assureur (Plozévet), Millésimes, cave à vin et épicerie fine (Plozévet), le Penn ar bed, restaurant crêperie bar (Plovan), Planète Immobilier, agence immobilière (Pont-Croix), l'opticien LABEL VUE (Landudec), l'entreprise Quéffélec, travaux de ferronnerie / métallerie (Pouldreuzic), Nicolas Quéguiner, couvreur (Plogastel-S'-Germain), la boulangerie pâtisserie Quéré (Plozévet), le restaurant gastronomique Ty Pin (Plogastel-S'-Germain), l'entreprise Sanieau, plomberie & chauffage (Plozévet), l'alimentation, chocolaterie et biscuiterie Robinet (Pouldreuzic), Coiffure Chantal (Plozévet). ■

Nouvelles occupations de locaux sur la commune

Nos infirmières se rapprochent du centre-bourg

■ Annie Wadoux et Virginie Savina (Louzou Mad) s'installent au 8 bis rue du centre, à côté de la banque. Tél.: 02 98 91 43 28

■ Marie-Francoise Corbel et Marie-Jo David intègrent Ty Kreiz, l'ancien office de tourisme au 1 place Henri Normant. Tél.: 09 83 78 48 17

■ Marie-Pierre Soraye reste au 18 rue de Quimper. Tél.: 06 74 96 68 25

■ Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) est toujours basé à la Trinité. Tél.: 02 98 91 44 45

Une nouvelle vie commence La Maison Douirin

Après une cinquantaine d'années d'activité à Plozévet, une nouvelle page se tourne. La Maison Douirin va définitivement fermer son magasin au 9 rue du centre. Mais rassurez-vous, le musée restera ouvert (la passion !). Jusqu'au 31 août, le magasin sera accessible tous les jours de 10h à midi et de 15h à 19h et même le dimanche matin. Tout doit disparaître ! Alors n'hésitez pas à leur rendre visite. Souhaitons à M. et Mme Douirin d'excellentes vacances dès septembre. ■



Photo : Mairie de Plozévet

Photo : Mairie de Plozévet

Les jardins d'Albert et Thérèse

Depuis le 1^{er} mai 2018, Nicolas Le Floch a repris l'exploitation maraîchère de ses grands-parents à Kerhat. Sur 3 hectares et 640m² de serres, il y cultive des légumes de saison certifiés Bio. Il est présent chaque vendredi sur le marché de Plozévet pour vous proposer sa production. Chacun pourra aussi se rendre à la ferme de Kerhat ouverte pour la vente le jeudi, de 16h à 19h. ■

Contact : Nicolas Le Floch
Kerhat 29710 Plozévet
Tél.: 06 59 98 64 81



Photo : Mairie de Plozévet

Boulangerie - pâtisserie Gonidec

Depuis le 2 mai 2018, Pascal Gonidec a repris l'activité boulangerie - pâtisserie à Scantourec, à la suite de son père Bernard. L'accent a été mis sur une grande qualité de pains classiques et au levain, grâce au choix de farines "Label rouge". Les produits bretons sont aussi à l'honneur (kouigns, pains de seigle divers) et la viennoiserie est 100 % faite maison. La boulangerie est ouverte 7 jours sur 7 (même le dimanche après midi en saison), et fermée le jeudi hors saison. Vous pouvez faire vos réservations au 02 98 56 21 67. ■



Photo : Mairie de Plozévet

Cave à vin et épicerie fine Millésimes

Le magasin "Millésimes" s'est déplacé vers le centre du bourg. Il est ainsi plus proche des autres commerçants. Il s'enrichit d'une partie décoration et vous accueillera tous les jours sauf le lundi. En semaine de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h15. Le dimanche de 10h30 à 12h30. ■

Contact :
6 rue de Quimper
29710 Plozévet
Tél.: 02 98 94 15 32



Photo : Mairie de Plozévet

Restaurant Le Menhir

Le restaurant "Le Menhir" a réouvert ses portes depuis le 30 mars. Franck Lancien et Elise Visitthideth vous y accueillent dans ce cadre bien connu des Plozévétiens qu'est Kerrest.

Le restaurant est ouvert 7J/7 midi et soir en été. Vous pouvez réserver au 02 98 91 46 97. Et suivre son activité sur les réseaux sociaux : [facebook.com/menhir.restaurant](https://www.facebook.com/menhir.restaurant) ■



Photo : Mairie de Plozévet

Et toi, tu fais quoi cet été ? Cet été, je vais à l'ALSH !



Photos : Mairie de Plozévet

LE TEMPS DES VACANCES

Cet été encore, l'accueil de loisirs de Plozévet proposera de nombreuses découvertes aux enfants de 3 à 11 ans qui viendront y passer des vacances. Les enfants seront répartis en 2 groupes en fonction des âges : les 3-5 ans et les 6-11 ans. Chaque groupe a ses animateurs référents. Des animateurs saisonniers viendront étayer l'équipe des permanents. Ainsi, une équipe interviendra du 9 juillet au 3 août et la seconde du 6 au 31 août. Ces équipes préparent l'été en amont en mai et juin.

Chaque semaine, un thème est décliné en fonction des âges (activités, jeux, décoration) et donnera lieu à un stage ou une sortie en corrélation avec ce thème. Des thèmes comme "tous en piste" autour du cirque, "spilch-splach-splouch" autour de la plage et de la mer, "piraterie" autour des pirates et d'une chasse au trésor, "moyen-âge" autour des châteaux et chevaliers, "Penn-sardin" qui permettra la (re)découverte de Douarnenez ou encore "animaux sauvages"... seront notamment proposés.

L'organisation quotidienne de l'ALSH et les activités mises en place découlent du projet pédagogique travaillé en équipe, les objectifs généraux de l'équipe sont :

- respecter le rythme de vie et les besoins de l'enfant tout en développant son autonomie, cela se traduit par la mise en place d'un cadre permettant à l'enfant d'évoluer en toute sécurité, une organisation de la journée adaptée aux besoins et attentes de chaque groupe, l'instauration de temps de parole et d'échanges afin de cerner les envies de chacun, une proposition diversifiée d'activités afin de permettre des choix et l'aménagement de lieux favorisant l'autonomie ou le repos de chaque tranche d'âge.
- favoriser un comportement "citoyen" : cet objectif signifie que des règles de vie seront mises en place en concertation avec les enfants, des sorties communes avec toutes les tranches d'âges, avec d'autres accueils de loisirs ou le foyer

logement seront organisées, des projets autour du respect de l'environnement seront menés (jardin, tri, signalétique visant à rappeler de fermer les lumières, les portes...), des sorties visant à faire découvrir le patrimoine local seront planifiées et quotidiennement la sensibilisation à la différence, la solidarité seront favorisés.

- permettre à l'enfant de vivre des loisirs et des vacances inoubliables. Il s'agit pour nous de favoriser l'imaginaire, l'expression, les découvertes, les liens, le rythme de chacun... Ainsi les thèmes, les jeux, les ateliers, activités ou projets, les rencontres, les sorties, les temps d'échanges, de repos, les repas, et bien sûr les mini-séjours participent pleinement à cet objectif.

LES MINI-SÉJOURS

Les séjours proposés par l'ALSH permettent aux enfants de vivre, le temps de quelques jours, des temps forts avec les copains et en groupe dans des lieux pas très éloignés de chez eux.

Cet été 3 mini-séjours sont mis en place et mutualisés avec l'ALSH de Pouldreuzic :

- séjour découverte du milieu marin du 18 au 20 juillet est ouvert aux enfants de 6 à 8 ans, les enfants pourront s'adonner aux joies de la pêche à pied ou d'une promenade en mer permettant la découverte des espèces marines et surtout participer à la vie quotidienne en collectivité.
- Séjour nature du 30 juillet au 4 août est ouvert aux enfants de 7 à 11 ans, au programme : équitation, accrobranche, balade à vélo, contes et légendes et toujours participation à la vie quotidienne en collectivité.
- séjour terre et mer du 20 au 24 août est ouvert aux enfants de 7 à 11 ans, au programme : kayak, surf, char à voile, course d'orientation, et participation à la vie quotidienne en collectivité.



Photos : Mairie de Plözévet

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'accueil de loisirs de Plözévet est ouvert du lundi au vendredi (hors jours fériés) et accueille les enfants de 3 à 11 ans à la journée ou demi-journée (avec ou sans repas).

Horaires d'ouverture :

- accueil du matin de 7h15 à 9H00
- accueil de loisirs de 9H00 à 17H30
- si ½ journée, arrivée et départ de 11H30 à 12H et de 13H30 à 14H
- accueil du soir de 17H30 à 19h

Modalités d'inscription :

- Le dossier d'inscription est à compléter en début d'année ou de période.

- Les inscriptions se font au minimum une semaine avant le jour ou la période de vacances souhaitée (en fonction des places restantes).

Justificatifs à fournir à l'inscription :

- le n° d'allocataire
- le carnet de santé
- l'attestation d'assurance

Contacts :

ALSH - Espace Pierre Trépos
 30 avenue Georges Le Bail 29 710 Plözévet
 Tél. : 02.98.91.44.12 ou 06.45.77.68.78. ou 06.80.84.72.64
 Courriel : periscolaire@plozevet.bzh ou alsh@plozevet.bzh

TARIFS DE L'ALSH

1/2 journée sans repas (si repas, celui-ci est facturé à 2,50€)

Quotient Familial	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +
QF ≤ 500€	1€	1€	1€
501€ ≤ QF ≤ 700€	2€	1,50€	1€
701€ ≤ QF ≤ 850€	3€	2,50€	2€
851€ ≤ QF ≤ 1100€	4€	3,50€	3€
QF > 1100€	5€	4,50€	4€

Journée avec repas

Quotient Familial	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +
QF ≤ 500€	4€	3€	2,60€
501€ ≤ QF ≤ 700€	6€	5€	4€
701€ ≤ QF ≤ 850€	8€	7€	6€
851€ ≤ QF ≤ 1100€	10€	9€	8€
QF > 1100€	11€	10€	9€

Forfait semaine 5j consécutifs

Quotient Familial	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +
QF ≤ 500€	17,50€	13€	13€
501€ ≤ QF ≤ 700€	27,50€	22,50€	17,50€
701€ ≤ QF ≤ 850€	37,50€	32,50€	27,50€
851€ ≤ QF ≤ 1100€	47,50€	42,50€	37,50€
QF > 1100€	52,50€	50€	42,50€

Séjours accessoires à l'accueil de loisirs

Quotient Familial	Tarif 1 journée en séjour
QF ≤ 500€	12€
501€ ≤ QF ≤ 700€	14€
701€ ≤ QF ≤ 850€	19€
851€ ≤ QF ≤ 1100€	24,50€
QF > 1100€	30€

Chapelle de la Trinité

Monument historique classé



Photos ci-dessus : les travaux de rénovation de la Chapelle de la Trinité se sont achevés au mois de juin

Photos : Mairie de Plozévet

Subventionnés par la Drac (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) et le Conseil départemental du Finistère, les travaux de restauration de la chapelle ont débuté à la fin de l'année 2017 suivant le cahier des charges établi par le Service territorial d'architecture et du patrimoine du Finistère représenté par Monsieur Pierre Alexandre et Madame Cécile Fabre, respectivement architecte et technicienne des bâtiments de France.

Ces travaux d'un montant de 122 000 € ont été réalisés en deux phases par :

- l'entreprise ART pour la maçonnerie et la taille des pierres ;
- l'entreprise Briero pour la couverture ;
- l'entreprise DLB pour la charpente et la menuiserie ;
- les services techniques de la commune ;
- l'entreprise MACÉ pour les travaux sur les cloches.
- Le bureau Véritas était chargé de la coordination SPS.

Ces interventions préconisées par M. Alexandre ont consisté :

- au nettoyage des contreforts, au rejointement des pierres sur le pourtour de l'édifice, au remplacement de certaines pierres défectueuses et à la réouverture de la porte Ouest du transept Nord ;
- à la mise en place de gouttières et au rejointement des faîtières ;
- à la création d'un puisard par les services technique de la commune ;
- au remplacement des portes et au traitement de la charpente de la sacristie ;
- au traitement des supports de cloches ;
- à la reprise de la noue entre la nef et le transept sud (charpente, maçonnerie et mise en place d'une noue en cuivre).

Les travaux réalisés dans des conditions météorologiques difficiles viennent de se terminer à la fin du mois de juin. ■

Exposition sur la guerre 1914-1918 Le Centenaire de 14-18 tire à sa fin

Depuis le 16 juin et jusqu'au 15 juillet, la deuxième exposition du Centenaire de la Grande Guerre se tient sur deux niveaux salle Jules Ferry à Plozévet.

L'exposition reprend les deux grands volets de celle de 2014 qui a accueilli plus de 3000 visiteurs :

- la classique histoire-bataille, le déroulement des grands affrontements du conflit et indiquant pour chacun d'eux, les noms des Plozévétiens morts pour la Patrie : Belgique, Marne, Nord, Champagne, Verdun, Somme, Aisne, affrontements en mer...

- une approche sociologique, le quotidien du soldat, de sa famille, leurs joies et leurs inquiétudes, un thème relativement nouveau, abordé à partir des années 1980, qui est venu à juste titre se placer aux côtés du premier.

Chaque thème évoqué a fait l'objet d'un panneau particulier richement illustré par une vingtaine de documents et de photographies. Une grande leçon d'Histoire de France, au fil de plus de 80 "parchemins" instructifs.

Une exposition exceptionnelle de ce que l'on nomme des objets d'art de tranchée vient se greffer à la première : plus de 200 douilles finement ouvragées provenant de la collection de l'un de nos compatriotes, Philippe Villoing, ainsi qu'une série de menus objets confectionnés par les soldats durant les accalmies ou à l'arrière : bagues, briquets, coupe-papier, porte-plumes...

Les scolaires de l'école primaire sont également présents. Sous la houlette de leur instituteur, Arnaud Chanard, ils ont recherché et trouvé quelques souvenirs d'époque nichés dans les greniers. Par ailleurs, au Foyer-logement de la Trinité, les élèves de la classe de CM bilingues de Plozeved ont lu des lettres de soldats imaginaires ayant participé à cette guerre et recueilli les ressentis des anciens. Ils nous les restituent.

La visite de l'exposition dure en moyenne une heure et des amateurs d'histoire, souvent étrangers à la commune, la fréquenteront certainement à plusieurs reprises comme nous avons pu l'observer en 2014. Ajoutons qu'elle avait été classée

The poster features a large 'EXPO' at the top, followed by '14-18 à PLOZEVET' in bold letters. Below this, it reads 'Centenaire de la Grande Guerre' and 'Les Soldats et leur famille L'Art de tranchées'. At the bottom, it specifies 'Salle Jules Ferry 16 Juin - 15 Juillet 2018' and 'Tous les jours 14h00 - 18h00 Entrée Libre'. There are two circular logos: one for 'CENTENAIRE 1914-1918' and another for '1918-2018 CENTENAIRE du T.M.C.'. A small photograph of a soldier in the top right corner shows him holding a child.

par le directeur de l'ONAC-VG de Quimper qui l'avait parcourue durant trois heures, dans le "Top ten" du département.

Avec cette manifestation organisée par l'Union Nationale des Combattants en partenariat avec la mairie, Plozévet aura dignement commémoré le souvenir de quelque 220 de ses enfants morts pour la France.

L'exposition est ouverte tous les jours, salle Jules Ferry (près de la mairie) de 14h à 18h. Elle s'achèvera le dimanche 15 juillet. Des groupes pourront la visiter en matinée en prenant un contact préalable sur place. ■



Photos : Mairie de Plozévet

Histoire d'un village Kerguinaou

Un document du 21 août 1759 qui prend appui sur un aveu du 29 mars 1625 nous apprend qu'Hervé Le Goff, vassal du Seigneur de Ploëuc, dépendant du fief de Rohan, avait réuni les différentes parties - Kerguinaou et Kerfurunic - en formant une seule métairie qu'il attacha à son manoir de Kerguinaou. Pendant les 140 ans qui suivent ce sont ses descendants qui y vivront.

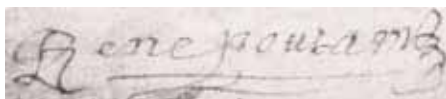
2ÈME PARTIE : 1600-1750

Les familles propriétaires

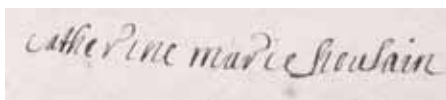
Son fils aîné Pierre, né en 1599, se marie avec Marie Le Guirieuc. Marie est la sœur d'Alain, sieur de Kermabeuzen et du Haffond.



À son décès le 24 mai 1659 à Plozévet, Marie Le Guirieuc est dite "dame douairière de Kerfurunic." Son mari Pierre Le Goff était donc déjà décédé à cette date et le manoir appartenait à leur fille Renée, baptisée le 16 janvier 1628 à Pont Croix. Celle-ci se marie avant 1648 avec René Poulain, écuyer, sieur de la Bagottaye (seigneurie de la Chapelle sous Ploërmel) fils de Pierre et Françoise Jégado.



Pour l'anecdote, Renée est marraine, le 11 juin 1653, au baptême d'une cloche nommée Renée destinée à l'église de Plozévet. Le couple a 9 enfants nés à Plozévet entre 1648 et 1667. C'est leur fille Catherine née le 13 avril 1658 (parrain : René de Ploëuc, marraine : Catherine du Marc'hallaç'h) qui leur succède.

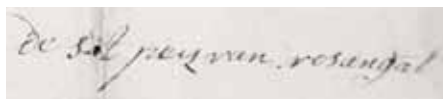


Mariée avant 1677 avec Vincent Hyacinthe de Saint Pezran, ils ont au moins 8 enfants entre 1677 et 1692. Vincent Hyacinthe, né à Lanvénege

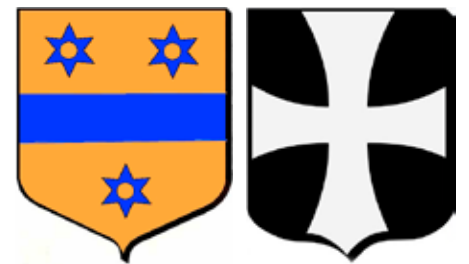


Ci-dessus : parcellaire de Kerguinaou

(trève de Guiscriff en Cornouaille), est fils de Jan, sieur de Rosangat et de Marguerite Guimarho. Le principal vitrail de l'église Saint Conogan à Lanvénege porte les armes des Saint Pezran. Vincent Hyacinthe décède le 9 février 1697 à Hennebont, Catherine en juin 1729 à Kerguinaou. Leur fils Louis né en 1677 est héritier principal. Il épouse Marie Françoise de Rosily le 19 mars 1711 à Quimper Saint Sauveur. Leurs 6 enfants naissent à Lanvénege où Louis décède en 1721. Il semble que le couple ait très peu vécu à Kerguinaou. Thomas, leur fils et principal héritier, né le 27 décembre 1711 à Lanvénege se marie en 1738 à la Forêt Fouesnant avec Anne Ansquer, dame de Kernilis.



Un inventaire après décès a été fait. Nous avons trouvé l'enregistrement au contrôle des actes du 28 avril 1745 (ADF 29 C 1 62), mais l'acte lui-même n'est pas aux Archives du Finistère. La famille de Saint Pezran possédait également des biens à Porsemebréal, Bremphuez, Kerfurunic et Kerlaëron loués sous le statut de domaine congéable.



À gauche : blason de la famille Le Guirieuc, "D'or à la fasce d'azur accompagné de 3 molettes d'épéron de même". À droite : Blason de la famille de Saint Pezran, "de sable à la croix pattée d'argent".

Le couple n'a pas d'enfants. Thomas décède en 1744 à Kerguinaou. L'acte de décès mentionne ses titres : escuyer, sieur de Rosangat. Anne, non remariée, meurt à Quimper où elle est inhumée le 29 novembre 1751. Elle avait 36 ans. Le frère de Louis, René de Saint Pezran s'est marié en 1727 à Carhaix avec Marie Bertrand, fille de Thomas sieur de Coatanhu, avocat, et de Marie Anne de Toulgoët. Le couple partage son temps entre Kerguinaou et Carhaix ; 4 enfants naissent à Plozévet. René, capitaine garde-côtes, décède à Kerfily en 1738. Marie Bertrand est tutrice de leurs enfants; à ce titre, en 1744, à la mort de son neveu Thomas de Saint Pezran, elle devient bénéficiaire héréditaire.

Les bâtiments, la maison

Un état des lieux, effectué à la demande de Thomas de Saint Pezran, est décrit dans un acte notarié du 12 avril 1730 (ADF 4 E 201 11). La maison principale (le manoir) semble très délabrée : il manque le châssis et les vitres de certaines fenêtres, certains planchers sont impraticables, "vermoulus et menaçant ruines, d'autres rompus étant soutenus d'une ceinte." La maison comprend une volière à laquelle il manque 3 fenêtres. Ecurie : les râteliers et séparations en ruine. Dans l'autre écurie il manque un châssis pour fermer la porte, un sommier (plafond) et les séparations. Grange : porte et couverture en ruine. Les murailles du jardin sont

ébouloées en différents endroits. La couverture de roseaux de la cuisine est usée, comme celle de la maison du four. Par contre les bâtiments de la métairie sont en meilleur état : cuisine, écurie, grande crèche des vaches, petite crèche. Les murs et la couverture des soues à pourceaux sont aussi en ruines.

La métairie et les métayers

À la Saint Michel 1701, 2 couples, Alain Kerloc'h / Marguerite Calvarin et Mathieu Le Goff / Marie Burel deviennent métayers. Suite au départ de ces derniers à la St Michel 1704, un bail est signé le 7 janvier 1705 pour 6 ans commençant en 1701, entre Catherine Poulain veuve, et le couple Alain Kerloc'h et sa femme Marguerite Calvarin "qu'il autorise." Le bail couvre tout le manoir, terres et dépendances sauf la maison, le jardin, le verger et le jardin clos. Le frère d'Alain, Joseph Kerloc'h et sa femme Jeanne Calvarin remplacent Mathieu Le Goff et Marie Burel. Les preneurs s'obligent à faire tout le travail et cultures, le bailleur et les preneurs payant chacun la moitié des semences, des chevaux et des bestiaux. Les profits seront partagés par moitié, les pertes seront pour les métayers qui ne pourront rien vendre sans le consentement de la propriétaire. Celle-ci "se réserve 3 vaches à lait et 2 chevaux pour son usage personnel, qui seront nourris parmi les bestiaux des preneurs."

Les métayers "auront leur logement en la métairie seulement consistant en une cuisine et chambre à terrasse étant au-dessus, et les 2 crèches étant au bout" mais ils pourront mettre leurs chevaux dans l'écurie du manoir. Ils disposeront du verger "Liors Jaouen." Ils devront aussi ramasser du goémon, du sable, des genêts et entretenir les murailles et fossés (talus) qui entourent les terres. Il est aussi prévu 6 journées de charroi de pierres et autant de nettoyage des fossés. Les preneurs "pourront couper la lande à piler (ajonc) mais ils devront acheter le bois de chauffage et le genêt." Les métayers devront la moitié des récoltes et 2 chapons tous les ans. Les 2 couples partent pour Mengleux en 1707.



Photos ci dessus : Pommes de la Saint Jean - Bolossier - Vache gare noir - Meule

En 1728, Catherine Poulain dame douairière de Rosangat, domiciliée à Kerguinaou, et Pierre Quiniou / Catherine Le Bihan signent un premier bail de 9 ans pour la métairie. Ils sont aidés par leur fils Jacques et sa femme Catherine Gueguen. Ce bail donne des précisions : les terres chaudes et froides peuvent donner, par an, 8 boisseaux de froment, 8 d'orge, 4 de fèves, 4 d'avoine, "à la charge aux dits métayers d'y faire les labours et semences suivant les stus dans les champs et saisons propres et convenables." Les semences et les récoltes seront partagées en deux. Les bestiaux sont estimés 126 livres mais Catherine Poulain possède en propre 3 vaches gare noir (pie noir) hors d'âge, 1 de 5 ans, 6 génisses, 1 taurillon, le tout estimé 90 livres, qui seront tenus à titre de palmage. Nous apprenons aussi que les métayers doivent travailler et frambroyer la terre à chanvre et celle à panets (panais). Ils devront se charger de l'écobuage et des brûlis. Ils donneront aussi 4 chapons par an mais pourront faire leur jardinage et disposer des pommes de la Saint Jean et des fruits des arbres bolossiers. Le bail sera renouvelé plusieurs fois jusqu'au départ de toute la famille pour Merros en 1751.

Le moulin à eau et les meuniers

Les premiers meuniers connus, Alain Bodéré et sa femme Anne Pennec

arrivent au moulin entre 1684 et 1690. Ils viennent de Lézavrec et quittent Kerguinaou avant 1712, pour Penmarc'h où ils décèdent. Plusieurs meuniers leur succèdent; aucun ne reste longtemps. Suivent Hervé Mocaër et Marie Le Naë à compter de 1727. Ils meurent au moulin en 1732 et 1733. Alain Pouchoux et Marie Coatanay arrivent probablement vers 1746 et partent en 1770; aucun acte écrit, seulement "une ferme verbale." L'acte de 1730 décrit aussi le moulin : la porte est ruinée, les 2 fenêtres de "nulle valeur. Il manque une pierre tournante, la pierre dormante au-dessous n'a que 3 poulies, le grand fer manque de 2 poulies, la roue manque de cuillères, la chaussée au-dessus et autour des canaux manque de 5 pieds de réparation." Le moulin se situait sur le ruisseau qui sépare Kerguinaou de Kerfurunic. C'est le même qui desservait le moulin de Kerongard-An-Abadès. En février 1750, Kerguinaou est vendu par adjudication. À suivre dans le prochain numéro. ■



LEXIQUE

Bolossier (polossier) : prunier à petites prunes.

Ecobuage : arrachage de la couche végétale et de la couche de terre qu'on fait sécher et brûler pour engrais.

Framboy : débris végétaux mélangés au fumier pour engraisser la terre.

Palmage : engraissement des bestiaux, les revenus sont partagés entre

propriétaire et métayer.

Pommes de la Saint Jean : pommes mûres en juillet (en breton : avalou gouel Yann).

Stus : fumier.

Terres chaudes : terres cultivables.

Terres froides : terres non cultivées où poussent ajoncs et genêts.

Chorale Div-Yezh Plozeved En finale du Kan ar Bobl



Photo : tous droits réservés

Photo ci-dessus : la chorale Dizv-Yezh Plozeved s'est qualifiée pour la finale du Kan ar Bobl

C'est dans la convivialité et la bonne humeur - *plijadur forzh pegement* - que la chorale Div-Yezh Plozeved s'est réunie de janvier à mars les mercredis à 20h, l'occasion surtout de faire connaissance.

Ni chanteurs, ni bretonnants à la base, une vingtaine de motivés ont quand même réussi à apprendre une chanson

en breton, "Ur vro a zo" (une traduction de "c'est un pays" du groupe *Soldat Louis*). Merci braz à notre coach Arno !

Accompagnée de musiciens du bagad de Plovan, la représentation au Kan ar Bobl a été appréciée et le clip de Lydia a eu son succès ! C'est donc de nouveau dans une excellente ambiance que la chorale est

allée en finale, à Pontivy, en bus affrété pour l'occasion, avec enfants, amis ... *an holl war al leurenn* !

Une nouvelle aventure recommence l'année prochaine, la chorale est ouverte - *digor eo d'an holl* - bienvenue à tous ! ■

Contact : divyezhplozeved@orange.fr

Joyeux anniversaire !

L'Arène du Graff fête sa 5^{ème} édition



Photos : Karnevedenn

Photos ci-dessus : le thème choisi par l'Arène du Graff était "Fury road", le dernier opus de la franchise cinématographique "Mad Max". C'est autour de la question "Au-delà du mur ?" que les graffeurs ont laissé libre cours à leur créativité.

4^{ème} édition

Groove on Earth Festival

Le coup d'envoi de la 4^{ème} édition du *Groove on Earth Festival* sera donné le 6 juillet prochain à 18h.

La recette reste la même : de bons produits bio/locaux pour une restauration "fait maison", des concerts, des spectacles, des animations, des artisans et créateurs, deux conférences et un forum associatif.

À noter cette année (entre autres !) :

■ une ouverture de la programmation à la "cour des grands" avec, pour la première fois en Bretagne, les talentueux Otis Stacks (Californie-Danemark) et Lyre Le Temps (Strasbourg). Ces derniers ont composé la musique du film Gaston Lagaffe et vous connaissez peut-être leur chanteur Ry'm ? (The Voice 2017)

■ plein, tout plein de choses pour le jeune public (à partir de 6 ans) avec, sur l'ensemble du week-end : 2 spectacles, 1 conférence musicale, 3 ateliers



Photo ci-dessus : Lyre Le Temps

parent-enfants, 4 ateliers cirque, 1 atelier percussion, et toujours nos jeux en bois et la slackline...

Retrouvez toutes les informations pratiques et le détail du programme sur www.grooveonearth.com ■

TARIFS

- vendredi : 8 € en prévente / 10 € sur place / gratuit pour les moins de 12 ans et 4€ pour les ados en prévente
- Samedi : 13 € en prévente / 15 € sur place / gratuit pour les moins de 12 ans / 7 € pour les ados en prévente
- Vendredi + samedi : 18 € en prévente / 20 € sur place / gratuit pour les moins de 12 ans / 9 € pour les ados en prévente
- Dimanche : participation libre pour tous

BILLETTERIE ET INSCRIPTION AUX ATELIERS

- en ligne sur : www.billetweb.fr/groove-on-earth-festival-4
- en physique : à l'Office du Tourisme ou à la Médiathèque de Plozévet
- sur place : les 6, 7 et 8 juillet (dans la limite des stocks disponibles)

Lecture pour tous Les boîtes à lire

Une *boîte à lire* est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture.

Après l'ancienne cabine téléphonique anglaise installée au niveau du portail de l'école Georges Le Bail, le poste de secours de la plage de Canté accueillera également une *boîte à lire* pour la période estivale. ■

Important : ne déposez pas les documents empruntés à la médiathèque dans la boîte à lire.



Photo : Marie de Plozévet

Action culturelle

La médiathèque municipale

ALLEZ LES JAUNES ET BLEUS ! LA MÉDIATHÈQUE CHAMPIONNE D'EUROPE

Dans le cadre de la fête de l'Europe, qui se déroulait du 15 au 31 mai, la médiathèque de Plozévet s'est retrouvée en bonne place dans le programme d'animation diffusé par le département. Juste entre Brest et Quimper. Les écoliers et collégiens ont pu découvrir durant ces 15 jours une exposition d'affiches dédiées à l'Europe. Les CP ont eu la chance d'entendre le même conte raconté plusieurs fois par Françoise. Mais dans ses différentes déclinaisons européennes. Le petit chaperon rouge devient-il bleu dans un autre pays ? Qu'a-t-il dans son panier au Danemark ? Qui mange "mère-grand" en Grèce ? Les internes du collège Henri Le Moal ont participé à un quiz sur l'Europe au fil des pages ; on attend les résultats pour savoir qui va en finale.

La ludothèque n'était pas hors-jeu et s'est également impliquée en mettant en avant des activités faisant référence à l'Europe. Le restaurant scolaire s'est paré de guirlandes européennes et Olivier Detrain, le cuisinier, a étonné les papilles françaises en concoctant un menu particulier : smorrebrod, paella et sachetorte. et un, et deux, et trois, Euro !

UNE ÉQUIPE QUI GAGNE !

Les 5^{èmes} de Johannic Camaret du collège de Plozévet ont eu la chance de



Photo ci-dessus : les collégiens ont rencontré l'auteur Jean-Christophe Tixier

rencontrer à la médiathèque "un auteur en vrai" ! Cet échange très apprécié des collégiens a pu se faire grâce à un partenariat avec les CDI d'Audierne et de Plozévet. L'auteur, Jean-Christophe Tixier s'est prêté avec beaucoup de gentillesse au jeu des questions-réponses avec les collégiens qui avaient en amont fait un travail de préparation et de lecture.

BIEN TRACER LES LIGNES

L'expo calligraphie de l'association "Tracés couleurs" scriptorium de Plozévet animée par Eric N'Guyen a fait carton (jaune ? rouge ?) plein sur les murs de la

médiathèque du 5 au 27 juin. Les lignes étaient magnifiquement tracées.

ART HAND CO OCCUPE LE TERRAIN !

Du 4 au 30 juillet, le travail des artistes de l'ESAT de Plonéour est mis en valeur à la médiathèque avec cette année une thématique à "géométrie variable". Ils vont droit au but et nous les recevrons à domicile pour le vernissage le mercredi 11 juillet à 14h. Nous les encourageons encore et toujours ! ■

Claudie Guénolé
Élue déléguée à la médiathèque

Espace détente

La ludothèque

Avec l'ouverture de la ludothèque, la médiathèque accueille désormais un espace dédié aux jeux. Il est possible de venir se divertir sur place ou d'emprunter un jeu avec le même abonnement que celui de la médiathèque.

La ludothèque est pour le moment ouverte le mercredi et le samedi en période scolaire, et aux horaires de la médiathèque pendant les vacances. ■

Horaires de la médiathèque

mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
14h-17h	10h30-12h 14h-17h	14h-15h 17h-19h	14h-17h	10h30-12h



Photo : Mairie de Plozévet

La programmation de l'Avel-Dro



ENSEMBLE MATHEUS - CARMEN & DJ - DIMANCHE 7 OCTOBRE 17H

L'Ensemble Matheus voulait aller plus loin, continuer de voyager avec le public, et ainsi démontrer que la musique classique n'est ni coincée, ni éteinte. De cet état d'esprit est né Carmen 2.0. Avec la part de magie favorable aux interprétations, aux détournements, aux créations, les Matheus revisitent le célèbre opéra de Bizet avec toute la réflexion et la passion qu'on leur connaît.

Organisation : Dihun - Site web : www.dihun.fr



CIE BOUSTROPHEDON - BLEU VIOLON - DIMANCHE 21 OCTOBRE 17H

Bleu violon, c'est du cirque, de la musique et, surtout, un mélange étonnant d'humains et de personnages de dessins animés (créés spécifiquement), condamnés à vivre ensemble, qui s'épient, se déchirent, s'entraident, poussent leurs peurs jusqu'à la rupture, osent des farces drôles et cruelles. Au fil des spectacles, Le Boustrophédon a toujours eu le goût de traiter de choses graves avec légèreté et humour. Bleu violon reste dans cette ligne... Pour Bleu violon, Le Boustrophédon a mené une recherche décalée, insolite, innovante.

Organisation : Dihun - Site web : www.dihun.fr



SOUL BETON - SMILE CITY - DIMANCHE 4 NOVEMBRE 17H

Après le succès de Panique au Bois Béton, le duo Soul Béton revient avec Smile City pour nous faire "groover" avec une nouvelle histoire écrite par Achille Grimaud. Un conte qui révèle l'importance des rêves et du libre arbitre. Cette fois-ci, nous suivons l'enquête des agents Soul et Bronksy dans Smile City, la ville où le rêve est interdit. Ils partent à la recherche du "Dreaminel", pour capturer ce personnage qui incite les habitants à rêver. Petit à petit, nos deux inspecteurs vont être amenés à changer leur regard sur ce monde ultra-contrôlé.

Organisation : Dihun - Site web : www.dihun.fr



OUTSIDE DUO - SAMEDI 24 NOVEMBRE 20H30

Une osmose, entre eux et avec le public, toujours partie intégrante de ce spectacle à l'originalité décapante. A 10 ans ils foulaient leurs premières scènes ensemble. Aujourd'hui, 18 ans après, ils tournent leur spectacle le Celtic Two-Men-Show. L'originalité du son pour le plaisir des yeux... Outside Duo vous embarque, le violon derrière la tête et la guitare survoltée, au rythme de ses compositions pop aux sonorités celtiques.

Organisation : Dihun - Site web : www.dihun.fr



CIE SYLEX - GRRRRR - DIMANCHE 16 DECEMBRE 17H

Attention, expérience GRRRRR ! Tour à tour, tigre, oiseau, cheval ou poisson, une danseuse caméléon incarne un bestiaire joyeux et sauvage ! Préparez-vous à rugiRRRRR de bonheuRRRRR ! Grâce à son magnifique costume fait en différentes matières : poil, laine et paillettes, le corps se transforme, du tigre à l'oiseau en passant par le cheval. Apparaît alors un bestiaire d'animaux hybrides à jambes de danseuse. Grrrrr nous invite tous à nous mettre en mouvement, enfants et adultes, dans un grand bal final.

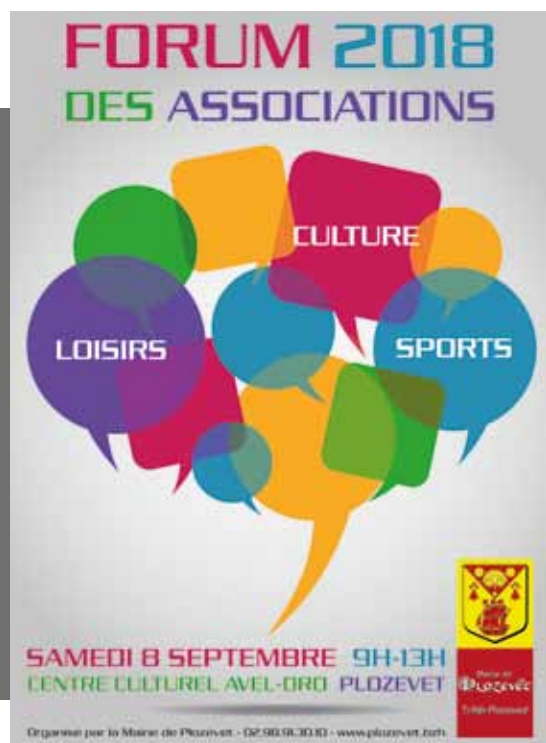
Organisation : Dihun - Site web : www.dihun.fr



Photo - Pixabay - Licence Creative Commons

Sentier de Saint-Ronan

Un parcours sportif, pédagogique et écologique



Le forum des associations 2018

Le samedi 8 septembre se tiendra la 13^{ème} édition du forum des associations de Plozévet au Centre Culturel Avel-Dro.

Les associations de la commune vous présenteront leurs activités à l'aide de supports vidéos, d'expositions et démonstrations.

Ce forum vous permettra de vous renseigner, de vous inscrire aux multiples activités sportives, artistiques, ludiques, culturelles, de loisirs, sociales, du patrimoine et de mémoire, présentées sur un même plateau. Le public pourra également découvrir les nouveautés proposées dès le mois de septembre 2018 et se renseigner auprès des animateurs, et responsables associatifs.

Le forum des associations sera accessible au public de 9h à 13h.

GAL AR SONERIED - Après des Sonneurs

Mairie de Plozévet - 14 rue Jules Ferry - 29710 Plozévet

Tél. : 02 98 91 30 10 - Fax : 02 98 91 40 29 - email : commune@plozevet.bzh - web : www.plozevet.bzh

Directeur de la publication : Pierre Plouzennec, Maire - Responsable de la rédaction : Philippe Sandrin, adjoint à la Communication et à la Culture
Ont participé à la rédaction : le bureau municipal, la commission communication, les services administratifs, les Plozévétiens

Crédit photos : Mairie de Plozévet, les associations

Imprimeur : Imprimerie du Commerce - Quimper - Tirage à 2500 exemplaires